



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 juin 2013

L'an deux mille treize et vingt-six juin à dix-huit heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - GROS - FABRIES - TACCONI - VIALA B. - VIALA D. - MMES DUMOULIN (Suppléante) - DURIS - FADDI - GILBERT - HEBRARD - RABOU - MM ALBA (Suppléant) - BARBARO (Suppléant) - BLANC - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - JEANZAC - JULIEN (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - SARRAN - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VERNHES (Suppléant).

N° 2013/120

Objet : ALSH de Montdragon : acceptation des chèques CESU (Chèque emplois services universels)

Considérant l'intérêt pour les familles que la CCLPA puisse accepter les chèques emplois services universels (CESU) comme moyen de paiement des participations aux camps enfance ou à toute autre animation proposée par le Centre de Loisirs,

Considérant que les collectivités locales sont tout à fait habilitées à accepter les CESU,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide d'accepter à compter du 1^{er} juillet 2013 les chèques emplois services universels (CESU), comme moyen de paiement de l'ensemble des prestations proposées par l'ALSH de Montdragon,
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 28 juin 2013.

Le Président,
Raymond GARDELLE